

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 26 février 2019 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Bernard GRIMAUULT.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN, Mesdames Muriel KUBICKÉ et Rose-May BOURBON, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Emily DECLERCK, Léa de POMYERS, Christine AGENY et Patrick REDOUTÉ

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2019
 2. Modification des statuts de la communauté de communes Sauldre et Sologne, pour l'organisation d'un séjour jeunes
 3. Modification des statuts de la communauté de communes Sauldre et Sologne, portant intégration de la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
 4. Délibération fixant les indemnités du Maire et des Adjoints à l'indice brut terminal.
 5. Délibération déterminant le taux d'avancement de grade des agents de la commune.
 6. Avenant à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif.
 7. Acquisition de grilles d'exposition
 8. Restauration du chœur de l'église : demandes de subventions
 9. Questions diverses : Point d'Apport Volontaire à déplacer, réseau mobile avec le dispositif « New Deal Mobile » ...
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que Madame Léa de POMYERS a donné sa démission de conseillère municipale le 12 février 2019

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 07/12/2018 qui est accepté à l'unanimité.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

2- Modification des statuts de la communauté de communes Sauldre et Sologne, pour l'organisation d'un séjour jeunes

Monsieur le Maire donne lecture du modèle de délibération proposé par la communauté de communes Sauldre et Sologne qui est approuvée à l'unanimité :

Dans le cadre de la mutualisation au sein de la communauté de communes Sauldre et Sologne, le travail partenarial mené en 2018 a permis d'organiser un séjour de vacances à destination des jeunes de 11 à 17 ans. Ce projet a connu le succès escompté dans la mesure où il a permis à 33 enfants de partir pendant 5

jours en juillet 2018. Néanmoins, cela a nécessité de désigner une commune mandataire pour assurer le portage administratif du dossier et des conventionnements avec les communes de résidence des enfants inscrits au projet.

Afin de faciliter la gestion administrative et de fédérer davantage autour d'un projet intercommunal, notamment à destination des jeunes habitants les communes ne disposant pas d'un tel service, le conseil communautaire Sauldre et Sologne, réuni le 17 décembre à Ennordes a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes afin de pouvoir organiser directement un séjour de vacances à destination des jeunes de la 6^{ème} à 17 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ci-annexé,

Considérant l'intérêt d'organiser à l'échelle intercommunale un séjour de vacances à destination des jeunes de la 6^{ème} à 17 ans,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- **D'ACCEPTER le transfert de compétence « organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes de la sixième à 17 ans » à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.**
- **D'ADOPTER les nouveaux statuts de la Communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.**

3- Modification des statuts de la communauté de communes Sauldre et Sologne, portant intégration de la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Monsieur le Maire donne lecture du modèle de délibération proposé par la communauté de communes Sauldre et Sologne qui est approuvée à l'unanimité :

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014 rend les Communautés de communes compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de trois ans, sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population dans les trois mois précédent l'échéance fixée au 27/03/2017.

Conformément aux débats tenus au niveau intercommunal début 2017, les communes membres de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ne se sont pas opposées à ce transfert de compétence. Or il s'avère que les statuts de la Communauté de communes n'avaient jamais fait l'objet d'une mise à jour.

Par délibération n°2019-01-003 en date du 29 janvier 2019, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes Sauldre et Sologne afin d'intégrer à la compétence « aménagement de l'espace » au sein des compétences obligatoires : « Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il convient désormais d'acter cette modification statutaire au sein des conseils municipaux des communes membres.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ci-annexé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- **D'ACCEPTER le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.**
- **D'ADOPTER les nouveaux statuts de la Communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.**

4- Délibération fixant les indemnités du Maire et des Adjointes à l'indice brut terminal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les indemnités du Maire et des Adjointes sont fixés par délibération. Une précédente délibération avec été prise avec indice fixe, en cas de modification de cet indice comme se fût le cas en début de cette année, il convient d'indiquer dans une nouvelle délibération « indice brut terminal » et non un indice fixe.

Pour les communes de moins de 500 € habitants, les indemnités sont fixées comme suit :

- le Maire : 17 % de l'indice brut terminal, soit 661.20 €/mois
- les Adjointes : 6.60 % de l'indice brut terminal, soit 256.20 €/mois

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Délibération déterminant le taux d'avancement de grade des agents de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion, il avait été proposé un avancement de grade pour Philippe et Sylvine. Le dossier a reçu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion du Cher. Il convient donc de prendre une délibération pour déterminer le taux d'avancement de grade, il est proposé un avancement de grade au taux de 100 %.

Le centre de gestion du Cher établira ensuite les arrêtés d'avancements de grade pour les agents.

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Avenant à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la commune a signé une convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif avec le Département du Cher. Cette convention vient à échéance le 20 mai 2019.

Le Département du Cher propose de signer un avenant de prolongation de cette convention, pour un an, afin de garantir une continuité de service pour la raison suivante : un nouveau décret d'assistance technique en matière d'assainissement collectif est en cours de révision et devrait être publié prochainement, après passage en Conseil d'Etat puisque le Conseil d'Evaluation des Normes (CNEM) a délibéré favorablement sur celui-ci le 13/09/2019.

L'assemblée approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un rendez-vous a été fixé le 5 mars prochain avec le géomètre qui remplace Mme WIECEK, Monsieur BODENEZ pour borner les parcelles nécessaires à la construction de la nouvelle station d'épuration.

7- Acquisition de grilles d'exposition.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des animations au Musée, il avait été envisagé d'acheter des grilles d'exposition. Ces grilles sont très chers, donc profitant d'une promotion un devis a été demandé à COMAT & VALCO, pour 3 grilles achetées, il y a 3 grilles offertes (dimension 2m x 1m) + le piètement. Le montant s'élève à 472.00 € HT, soit 568.13 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

8- Restauration du chœur de l'église : demandes de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant de lancer les travaux de restauration du chœur de l'église, il convient d'établir un plan de financement qui indique la part payer par la commune et la part des financeurs, qui ne peut pas excéder 80 %

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR – Etat) : 40 %
- Département du Cher (sous tout réserve, église non classée) : 20 %
- Souscription : 20 %
- Part communale : 20 %

Le montant des travaux a été actualisé et s'élèverait à 289 800 € HT

Muriel KUBICKE demande le délai de réalisation des travaux, Monsieur le Maire explique que les travaux ne peuvent pas être commencés sans l'accord d'attribution des subventions.

9- Questions diverses

- **Aménagement du parking** Monsieur le Maire indique que pour protéger le revêtement du parking, il faut interdire les poids lourds et le camping-car. Pour cela, il faut installer un portique et déplacer le point d'apport volontaire (colonne papier et verre).

Un devis a été demandé pour la fourniture d'un portique à la société LACROIX SIGNALISATION, pour un montant HT de 1 996.12 €, soit 2 395.34 € TTC.

Le point d'apport volontaire pourrait être déplacé à l'opposé (sur la bande enherbée du parking) pour un accès par le chemin parallèle au parking. Les gens pourraient faire demi-tour au bout du chemin. Si cette solution ne fonctionne pas, des modifications pourront être faites ultérieurement. Frédéric CHESNET dit qu'il vaut mieux acheter le portique rapidement, sans attendre un autre devis qui risque d'être aussi cher voir plus, avant que le parking ne se dégrade.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

- **Réseau mobile avec le dispositif « New Deal Mobile »** : La Préfecture du Cher a retenu les communes de Sainte-Montaine et Ménétréol sur Sauldre pour le dispositif « New Deal Mobile », cela signifie qu'un opérateur a été choisi pour construire un pylône sur Ste-Montaine et une sur Ménétréol sur Sauldre.

La Société TELIUM se propose d'acheter 150 m² de terrain à côté du cimetière 5000 €, de viabiliser le terrain, d'y construire le pylône et de le louer aux opérateurs qui souhaiteraient installer une antenne. La commune n'aurait aucun frais.

L'assemblée demande de faire attention à la proposition de TELIUM, de vérifier au préalable auprès d'Orange s'ils connaissent cette société, et de savoir s'ils n'ont pas prévu de construire un pylône également.

Patrick REDOUTÉ demande s'il y aura plusieurs opérateurs sur le pylône.

- **Travaux assainissement** Monsieur le Maire propose d'augmenter la part ou surtaxe communale sur l'assainissement, afin de pouvoir financer les travaux à venir. Voir lors d'une prochaine réunion.
- **Arbre de Noël** Muriel KUBICKÉ propose de retenir dès maintenant le spectacle pour l'arbre de Noël qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2019. Choix du spectacle « les bêtises des animaux ».
- **Pèlerinage de la Pentecôte** : Frédéric CHESNET a rencontré le prêtre pour la Pentecôte, il est d'accord pour renouveler le Pèlerinage comme l'année dernière, à savoir : Procession de l'église à la Belle Fontaine et messe à la Belle Fontaine.
- **Zone 70** : Emily DECLERCK demande s'il est possible de faire installer un panneau de limitation de vitesse à 70 sur la route de Clémont.

Monsieur GRIMAULT lève la séance à 19 heures 45.

Questions du public

- **Monsieur Jean-Yves DEBARRE** demande quand sera posé le défibrillateur. Monsieur le Maire répond que la boîte a été commandée mais qu'elle n'est pas arrivée. Il propose d'en acheter un deuxième pour l'extérieur et conserver celui-ci pour l'intérieur.
Frédéric CHESNET propose de mettre le défibrillateur dans la salle des fêtes.
- **Monsieur Jean-Yves DEBARRE** demande quand aura lieu la deuxième tranche de travaux d'aménagement sécuritaire sur la route de Ménétréol. Monsieur le Maire précise que l'on attend les subventions issues des amendes de police pour financer les travaux.